

## La Francophonie reprend la coopération multilatérale avec le Burundi

@rib News, 10/07/2020 Source Agence Anadolu Le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) a annoncé jeudi soir la levée de la mesure de «suspension de la coopération multilatérale» avec le Burundi. Cette déclaration a été faite jeudi dans un communiqué publié au terme de la 110<sup>ème</sup> session du Conseil Permanent de la Francophonie.

«Au regard des récentes évolutions politiques enregistrées au Burundi, le CPF a pris acte et accueilli favorablement la demande des autorités burundaises visant à lever la mesure de suspension de la coopération multilatérale en faveur de cet Etat membre», a déclaré le Conseil. «Cette décision sera formellement adoptée lors du prochain Conseil prévu l'automne 2020, dans le cadre du processus de suivi par les instances de la Francophonie», a-t-il ajouté. Lors de cette session, l'Ambassadeur du Burundi à Paris, Ernest Niyokindi a demandé la levée de cette mesure. «Ma délégation a profité de cette 110<sup>ème</sup> session du CPF (Conseil permanent de la francophonie) pour demander formellement au Conseil, au nom du gouvernement burundais, d'étudier la possibilité de lever toutes les mesures de restrictions prises contre le Burundi», a déclaré mercredi soir Ernest Niyokindi, ambassadeur du Burundi à Paris. «Le gouvernement investi à la suite des élections du 20 mai 2020 a choisi de travailler main dans la main avec la Francophonie», a ajouté l'ambassadeur Ernest Niyokindi. Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle. Il est à la fois animateur, coordinateur et arbitre de l'action de l'Organisation. Présidé par la Secrétaire générale de la Francophonie, il se prononce sur les propositions et la soutient dans l'exercice de ses fonctions. En juillet 2016, le CPF avait décidé de suspendre temporairement la coopération multilatérale francophone «en faveur du Burundi» en raison de la crise politique et sécuritaire en cours et des violations graves et continues des droits de l'homme qui ont été commises. Fin avril 2015, Burundi a plongé dans une crise politique, marquée de violences, suite à la décision de l'ancien Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat jugé illégal. Vainqueur de l'élection présidentielle du 20 mai dernier, le général Evariste Ndayishimiye a prêté serment le 18 juin après l'inopinée démission de Pierre Nkurunziza (8 juin) dont le mandat devait prendre fin le 20 août. Le nouveau président a nommé son gouvernement le 30 juin et a présidé son premier conseil des ministres le 8 juillet, un mois après le décès de son prédécesseur. A l'occasion de son investiture le nouveau président burundais s'est engagé à «renforcer les relations entre le Burundi et les autres pays et entre le Burundi et les organisations internationales».